



APPEL À CONTRIBUTIONS
Volume 32, numéro 2

Dossier :
**LES TRANSFORMATIONS DE LA PROTECTION SOCIALE : UN
REGARD CRITIQUE SUR LES TENDANCES RÉCENTES**

DATE DE TOMBÉE DES RÉSUMÉS : 31 AOÛT 2019
DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : 15 JANVIER 2020

SOUS LA CODIRECTION DE :

Catherine CHESNAY
Professeure, École de travail social, UQÀM

Élisabeth GREISSLER
Professeure, École de travail social, Université de Montréal

Véronique FORTIN
Professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Cet appel à contribution s'adresse aux chercheur.e.s en sciences sociales ainsi qu'aux acteurs et actrices du champ de la protection sociale au Québec, au Canada ou à l'international. Il est important de souligner que le terme de protection sociale réfère ici à l'ensemble des dispositifs collectifs qui visent à pallier les risques sociaux ou les inégalités, tels que l'invalidité, la perte d'emploi, la maladie (Chopart & Noël, 1999). Cet appel s'inscrit dans la reconnaissance de la pluralité des lectures de ce qui constitue un risque social, en tenant compte de son articulation historique en termes d'assurance, de sécurité et de protection.

Le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale est traité par des politiques de solidarité sociale aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe. La manière de prendre en compte ce phénomène renvoie à diverses formes de solidarité. Dans les pays industrialisés, ce qui s'est institutionnalisé comme un système de protection sociale par redistribution, repose sur des régimes d'États providence particuliers (Esping-Andersen, 1999). Selon la classification d'Esping-Andersen, le Canada relève d'un régime libéral puisqu'il s'inscrit dans une logique résiduelle de protection sociale, contrairement à une logique plus universaliste, comme en France notamment. Concrètement, cela signifie que, dans un contexte d'État providence libéral, la logique de redistribution s'adresse en priorité aux personnes jugées les plus nécessiteuses ou vulnérables.

Malgré les singularités des régimes, force est de constater qu'à leur origine, les systèmes de protection sociale déployés dans les périodes d'après seconde guerre mondiale dans les pays industrialisés reposaient sur le principe de nouveaux droits sociaux en matière de chômage, pensions de vieillesse et revenu minimum, entre autres. Au cours des dernières décennies, on n'a cessé d'observer une restructuration de la protection sociale à l'égard des populations les plus exclues socialement. Ainsi, dans les années 1990 au Canada, d'importantes réformes néo-libérales ont modifié à la fois les conditions d'accès et les montants des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage entre autres (Groulx, 2009). La logique de protection sociale des systèmes d'États providence semble en effet remise en cause par un certain nombre de réformes qui visent notamment à s'assurer de ne pas constituer d'« obstacles » à l'insertion sur le marché du travail.

Dans le cas de l'aide sociale au Québec par exemple, le législateur a, dès l'adoption de la *Loi d'aide sociale*, L.Q. 1969, c. 63, intégré divers mécanismes de contrôle des prestataires. Ces derniers ont dès l'origine mis en tension la notion de droit à l'assistance sociale avec la nécessité pour le prestataire d'investir le marché de l'emploi. On observe en fait plusieurs étapes dans la mise en

œuvre des mécanismes de contrôle des prestataires de l'aide sociale : le classement selon leurs aptitudes ou inaptitudes au travail, l'instauration d'une forme de contrepartie (la formation, les démarches d'insertion professionnelle), la responsabilisation des prestataires de l'aide sociale quant à leur employabilité, ainsi que la multiplication des mesures administratives et des processus de surveillance. Si ces mesures ont, pour le législateur, vocation à favoriser l'insertion professionnelle, elles contribuent, pour le prestataire, à créer des barrières à l'accès à ce système d'assistance et à son maintien dans le temps (Dufour, Boismenu et Noël, 2003; McAll *et al.*, 1995). Depuis 2005, les transformations de l'aide sociale s'inscrivent plus clairement dans un tournant que l'on peut qualifier de punitif (e.g. Fassin, 2017; Wacquant 2009; Chan et Mirchandani 2007) et l'on peut se demander si certaines mesures ne pénalisent pas particulièrement certains profils comme les femmes, les jeunes ou les personnes issues de l'immigration, ainsi que certaines stratégies de survie des prestataires de l'aide sociale (p. ex., la colocation). Dans le même sens, la dernière réforme de l'aide sociale datant de 2016 visait à mettre en place le programme *Objectif Emploi*, programme qui oblige les premiers demandeurs de l'aide sociale à participer à un plan d'intégration à l'emploi, sous peine de pénalités administratives (suspension, coupures, etc.).

Cette tendance à la remise en cause des fonctions de protection des régimes d'États providence – et, par là même, d'aide de dernier recours – ne touche pas uniquement l'aide sociale, mais aussi l'assurance-chômage, les allocations familiales, ou la couverture santé au Québec, au Canada, ainsi que dans d'autres pays en Amérique du Nord ou en Europe. En ce sens, nous observons que le débat entourant le revenu minimum « universel » (France) ou « garanti » (Québec) s'est déployé à la même période et selon des lignes de fractures politiques assez similaires.

Ces différentes transformations des systèmes de protection sociale s'inscrivent dans une tendance transnationale de désengagement de l'État de ses fonctions de solidarité sociale, au profit de ses fonctions répressives (Bellot et Sylvestre, 2012 ; Garland, 2001; Mary, 2003 ; Wacquant, 2009). En effet, l'actuel régime néolibéral se traduit par un arsenal de mécanismes qui sanctionnent ceux et celles qui s'inscrivent en porte-à-faux avec les impératifs de performance, de responsabilisation et de mise en action (Provencher, 2017). Se déploient ainsi la criminalisation de la pauvreté (e.g. Gustafson, 2011), de la santé mentale (e.g. Bernstein et Seltzer 2003), de l'itinérance (e.g. Bellot et Sylvestre 2012), et de bien d'autres problèmes sociaux. On assiste au plan international à la rationalisation de « l'investissement social » (Dufour *et al.*, 2008) et plus spécifiquement, à la

libéralisation des systèmes de protection sociale : contractualisation de l'aide sociale, activation des politiques sociales, redéfinition des solidarités sociales.

Ce numéro thématique se veut l'occasion de brosser un portrait des tendances observées au sein des systèmes de protection sociale à l'échelle internationale, d'une part, et de dégager, d'autre part, des axes d'analyse à partir de situations locales, ou de dispositifs de protection sociale particuliers (aide sociale, assurance chômage, système de retraite, santé, etc.), en favorisant l'interdisciplinarité et le croisement des perspectives théoriques. En complémentarité avec des travaux explorant le cas québécois ou canadien, les travaux sur des terrains internationaux et les comparaisons internationales sont également sollicités.

Ce numéro propose d'articuler la réflexion autour de quatre axes :

1. La transnationalisation des réformes des systèmes de protection sociale

Ce premier axe propose de questionner la tendance à l'échelle nationale (p. ex. comparaison entre provinces canadiennes) et internationale des transformations des systèmes de protection sociale. Plus spécifiquement, les articles qui s'inscrivent dans cet axe pourront montrer comment s'articulent les conceptions de la pauvreté ou de l'exclusion sociale aux régimes de protection sociale, aux politiques sociales, aux dispositifs d'assistance sociale. Ils pourront aborder ces questions dans une perspective contemporaine ou historique. Quelques questions, non exhaustives, guident l'articulation de cet axe :

- Comment comprendre les évolutions historiques de la protection sociale au Québec, dans d'autres provinces canadiennes, à l'échelle du Canada, ou dans d'autres pays et régimes d'État providence ?
- Comment expliquer la transnationalisation des réformes, le fait de voir converger différents régimes d'États providence dans les mêmes types de réformes ?
- Quelles sont les liens entre ces évolutions et celles liées au marché du travail, aux autres politiques publiques, à l'organisation du travail, etc. ?
- Quelles lignes de fractures sociétales observe-t-on face à ces réformes ? Ont-elles évolué, comment, pourquoi ?
- Comment les représentations sociales des prestataires ont-elles évolué dans le cadre de ces réformes ?

2. La mise en œuvre des réformes des systèmes de protection sociale et les pratiques qui y sont liées

Ce second axe se penche sur la mise en application des réformes de systèmes de protection sociale. Les articles qui s'inscrivent dans cet axe pourront montrer les transformations des pratiques d'intervention et de leurs mécanismes, le déploiement d'outils de surveillance des prestataires et de sanction, les enjeux organisationnels de certains dispositifs, mais aussi les pratiques des agents ou des intervenants en charge des dossiers de prestataires ou de leur accompagnement. Les questions suivantes peuvent guider la réflexion :

- Quelles sont les pratiques qui se sont déployées à la suite des réformes des systèmes de protection sociale ? En quoi sont-elles en rupture ou en continuité avec les pratiques précédentes ?
- Quelle(s) marge(s) de manœuvre peuvent être mobilisées par les agents qui doivent appliquer ces réformes « sur le terrain » ?
- Quelles transformations organisationnelles ont accompagné la mise en place des réformes des systèmes de protection sociale ?

3. Les effets des réformes récentes des systèmes de protection sociale

Dans ce troisième axe seront traitées les conséquences des récentes réformes sur les prestataires : les trajectoires au sein des systèmes de protection sociale; les expériences, les effets sur certains groupes de population cible (jeunes, femmes, personnes immigrantes, primo-demandeurs, etc.). Il conviendra aussi de prendre en compte les phénomènes de non-recours ou non-demande (Warin, 2010). Dans cet axe, les questions suivantes pourront orienter la réflexion :

- Quels sont les parcours typiques des prestataires au sein d'un système comme l'aide sociale, l'assurance-chômage, etc., et comment se perçoivent les effets de telle ou telle réforme sur ces parcours ?
- Observe-t-on des évolutions dans les populations ciblées par certains systèmes ? Lesquelles ? Pourquoi ?
- Comment émergent et s'expliquent les phénomènes de non-recours ou de non-demande ? Concernent-ils des populations en particulier ? Pourquoi ?

4. Les stratégies locales de résistance

Pour bien comprendre la logique des réformes et des conséquences de la libéralisation des systèmes de protection sociale, il convient de porter une attention aux stratégies locales de résistance : mouvement de reconnaissance ou défense des droits, actions collectives, entre autres. Il est tout aussi heuristique de comprendre la logique des discours sociaux sur l'assistance sociale des différents acteurs chargés de ces stratégies ou opposés à elles et donc, de comprendre la logique des discours sociaux des acteurs favorables à ces réformes, que ce soit dans une perspective longitudinale ou à propos d'une réforme en particulier. Il s'agit dans cet axe de s'intéresser aux stratégies de résistance proprement dites, mais aussi à leur dimension cognitives (Duvoux, 2009). Encore une fois, on peut être guidé ici par certaines questions:

- Comment s'articulent les stratégies de résistance face au système d'aide sociale, d'assurance-chômage, etc. ?
- Les récentes réformes laissent-elles émerger de nouveaux enjeux, pourquoi ?
- Les récentes réformes imposent-elles de revoir les stratégies de défense de droits ? Dans quel sens et pourquoi ?
- Quels types de grammaires se déploient dans les stratégies de résistance et comment s'expliquent-ils ?

TYPES DE CONTRIBUTIONS

Dans le cadre de cet appel, *Nouvelles pratiques sociales* sollicite deux types de contributions :

1) Des articles scientifiques (rubrique *Dossier*)

Les articles scientifiques seront sélectionnés selon leur qualité scientifique et leur pertinence par rapport à la thématique du dossier et au créneau éditorial de *Nouvelles pratiques sociales*. Les articles sélectionnés seront soumis à un processus rigoureux et balisé d'évaluation par les pairs en double aveugle. Les critères d'évaluation sont : a. pertinence et originalité ; b. qualité et portée du cadre théorique ; c. cohérence et rigueur de la méthodologie (si article empirique) ; d. qualité de l'analyse et/ou de la discussion, et ; e. clarté, structure du texte et qualité de la langue. Les articles acceptés à l'issue du processus d'évaluation seront publiés dans la rubrique *Dossier* du numéro.

2) Des contributions en provenance de la société civile et des milieux d'intervention (rubrique *Échos de pratique*)

Ces textes doivent être consacrés à l'analyse descriptive de pratiques, d'actions ou d'interventions sociales se rapportant aux différents axes de l'appel à contributions. Ces articles seront sélectionnés selon leur cohérence et leur pertinence par rapport à la thématique du dossier et au créneau éditorial de *Nouvelles pratiques sociales*. Les critères d'évaluation sont : a. pertinence et originalité, b. qualité de l'analyse et/ou de la discussion, et c. clarté, structure du texte et qualité de la langue. Les textes retenus seront publiés dans la rubrique *Échos de pratique* du numéro.

NORMES DE PRÉSENTATION DES ARTICLES

- **Nous vous prions d'identifier clairement le type de contribution (*Dossier* ou *Échos de pratique*) au moment de nous transmettre votre résumé et votre article.**
- Les résumés doivent comporter tout au plus **2 500 caractères, espaces compris**.
- Les articles soumis pour la rubrique *Dossier* ne doivent pas comporter plus de **45 000 caractères (espaces compris), résumés, notes, bibliographie et tableaux inclus**.
- Les textes soumis pour la rubrique *Échos de pratique* doivent comporter un maximum de **20 000 caractères, espaces compris**.
- Vous trouverez le guide pour la présentation des articles sur notre site Web (<https://nps.uqam.ca/contribution/guide-de-presentation.html>).
- Enfin, rappelons que les textes soumis doivent être inédits, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure.

DATES DE TOMBÉE

- Les auteur.e.s doivent soumettre un résumé de leur article **avant le 31 août 2019** par courrier électronique à *Nouvelles pratiques sociales* (nps@uqam.ca)
- Les articles, **en version anonyme**, doivent être soumis **avant le 15 janvier 2020** par courrier électronique à *Nouvelles pratiques sociales* (nps@uqam.ca).

Pour toute question relative à ce dossier thématique, les auteur.e.s sont invité.e.s à communiquer avec les responsables du dossier :

Catherine CHESNAY

Professeure, École de travail social, UQÀM

COURRIEL : chesnay.catherine@ugam.ca

Élisabeth GREISSLER

Professeure, École de travail social, Université de Montréal

COURRIEL : elisabeth.greissler@umontreal.ca

Véronique FORTIN

Professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

COURRIEL : Veronique.Fortin6@USherbrooke.ca

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Bellot, C., et M.-E. Sylvestre, (2012). *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Montréal: 15 années de recherche – faits et enjeux (1994-2010)* [site Web]. <http://www.rapsim.org/docs/Extraits15ansjudiciarisation2012.pdf>

Bernstein, R., et Seltzer, T. (2003). « Criminalization of people with mental illnesses : The role of mental health courts in system reform ». *The University of the District of Columbia Law Review*, 7, 143-162.

Chan, W. et K. Mirchandani. (2007), *Criminalizing Race, Criminalizing Poverty: Welfare Fraud Enforcement in Canada*. Fernwood Publishing, 107 p.

Chopart, J.-N., et Noël, A. (1999). *Vivre avec le minimum : quelle architecture pour la protection sociale? Lien social et Politiques* (42).

Dufour, P., Boismenu, G. et A. Noël. (2003). *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 248 p.

Dufour, P., Dobrowolsky, A., Jenson, J. Saint-Martin, D., White, D. (2008). *L'investissement social au Canada. Emergence d'un référentiel global sous tension*. Dans Olivier Giraud et Philippe Warin (dirs.) *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La découverte.

Duvoux, N. (2009). *L'Autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF.

Esping-Andersen, Gøsta. (1999). *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Paris, Presses universitaires de France, collection Le Lien social, 310 p.

Fassin, D. (2017). *Punir. Une passion contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil.

Garland, D. (2001). *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago, University of Chicago Press, 336 p.

Groulx, L-H. (2009), La restructuration récente des politiques sociales au Canada et au Québec : éléments d'analyse, *Labour/Le Travail*, 63 : 9-46.

Gustafson, K. S. (2011). *Cheating Welfare: Public Assistance and the Criminalization of Poverty*. New York, New York University Press, 238 p.

Mary, P. (2003). *Insécurité et pénalisation du social*. Bruxelles, Labor, 94 p.

McAll, C. et al. (1995). *Les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistées sociales et la réforme du système de la sécurité du revenu : rapport d'une tournée de consultation dans sept régions du Québec effectuée aux mois d'octobre et novembre*. Montréal, Université de Montréal, 20 p.

Wacquant, L. (2009). *Punishing the Poor*. Durham et London, Duke University Press, 408 p.

Warin, P. (2009), Une approche de la pauvreté par le non recours aux droits sociaux, *Lien social et Politiques*, 61, 137-146.